

POSTE : ELECTROMECHANICIEN

1- Description des activités

Le mineur électromécanicien de par sa polyvalence peut être affecté dans tous les chantiers du fond de la mine. Au traçage, en taille, aux bandes, au puits, à l'équipement ou à l'entretien minier.

En taille, il vérifie et règle le mélange eau/émulsion des pompes alimentant le soutènement "Marchand". Son travail consiste à entretenir les pompes hydrauliques et pneumatiques de tous types, de ce fait il est amené à changer les joints, dont la plupart sont amiantés.

Il s'occupe des graissages, niveaux d'huile, vidange et réparation de ces mêmes pompes. Il fait le graissage et les niveaux d'huiles de la haveuse intégrale dont il échange aussi les moteurs et réducteurs lors de casse.

Il entretient les piles hydrauliques, change les flexibles HS, remplace les étançons défectueux et répare les distributeurs hydrauliques.

Il dépanne toutes les machines et coffrets électriques. Pour cela il est amené à les souffler sachant qu'on y trouve de la bakélite et autre source de pollution.

Lors d'intervention suite à un court-circuit électrique il utilise des produits dégraissants ou solvants avant la réparation. Il intervient sur les systèmes de freinage (amiantés) des machines d'entretien minier (foreuse/boulonneuse ((CD25, CMM et JS)) et treuils qui se trouvent dans ces chantiers.

Au traçage, il s'occupe de l'entretien et la réparation mécanique, hydraulique et pneumatique de la machine à tracer (Paurat, Jeffrey, Stéphanoise, etc...) et de toutes les machines affectées au chantier tels les foreuses/boulonneuses (JS,PS,CMM), chargeuses(JK) et camion navettes(Joy 10SC). Niveaux d'huiles, graissage, purge des freins(loockeed), échange des pompes, réducteurs, moteurs et remplacement des freins font partie de son activité.

En électricité il échange, les câbles défectueux isolés par des tresses amiantées sur les camions 10SC JOY et chargeuse JK, les contacts type magnétax au mercure défectueux, les plaques d'isolation en Bakélite et les caches flammes de contacteurs (mélange de bakélite et amiante). Pour cela il est obligé de souffler ces panneaux contacteurs et ne disposait pas d'EPI adapté.

L'électromécanicien est appelé pour les travaux de câblages et de mise en place des stations, sous stations électriques. Il entretient des disjoncteurs type DH où il faut changer l'huile, ou le pyralène des transformateurs (avant les années 1990).

Il s'occupe de la « grisoumétrie » et de la gestion des données capteurs dessertes vers le jour. Pour tous les branchements électriques, il prépare les entrées de câbles ATEX et brides spéciales. Il peut faire tout type de jonction dans des manchons coulés de résine isolante.

Les électromécaniciens sont toujours dans des milieux poussiéreux (sels et schistes), subissent les fumées diesels (puisqu'ils réparent les engins en panne) et se retrouvent dans tout type de chantier.

2. Expositions

Poussières de minerai : silice, poussière de sel, huiles mécaniques, électriques et hydrauliques, polychlorobiphényles, amiante, particules fines de diesels, émanations des moteurs thermiques, huiles pulvérisées, radon, méthane, résines, solvants

3. Examens complémentaires en matière de suivi médical post professionnel au regard des paragraphes 1° et 2° de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 1995.

1. Amiante

Dans le cadre du protocole de la CPAM :

- une consultation médicale et un examen tomodensitométrique (TDM) thoracique réalisés tous les cinq ans pour les personnes relevant de la catégorie des expositions fortes dans les conditions prévues par le protocole de suivi validé par la Haute Autorité de santé ou tout autre protocole approprié plus favorable

2. Huiles minérales usagées (mécaniques et électriques):

Dans le cadre du protocole de la CPAM :

contact cutané

- une consultation dermatologique tous les deux ans.

inhalation de produits de combustion de ces huiles (HAP)

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : un examen biologique urinaire comportant une recherche d'hématurie à l'aide de bandelettes réactives ainsi qu'un examen cytologique urinaire tous les deux ans.

3. Silice cristalline

4. Résines polyuréthanes (amines aromatiques)

5. Polychlorobiphényles

6. Solvants issus des hydrocarbures :

- Examen médical tous les deux ans
- numération formule sanguine, numération des plaquettes tous les deux ans.

Considérant la nature, la multiplicité et les niveaux d'exposition, il est conseillé que ces examens soient réalisés et complétés d'un **examen clinique spécialisé régulier dans une structure compétente en pathologie professionnelle qui coordonnera les examens de dépistage.**

Notamment il appartiendra à cette structure d'adapter la surveillance pour les cancérogènes pouvant avoir la même organe cible, notamment ceux non pris en compte par le protocole (radon, particules fines de diesels, émanations des moteurs thermiques, huiles pulvérisées, pyralène, silice, par exemple pourrait justifier une TDM régulière). Cette surveillance devra également prendre en compte la chaleur très importante qui facilite la pénétration des ACD dans l'arbre respiratoire.